

Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins

ARTICLE 7.1 - REMUNERATIONS SPECIFIQUES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX - HORS SOINS

Intitulé	Description	Nature de la dérogation	Bénéficiaire	Modalités de versement	Montant unitaire accordé	Nombre prévisionnel de bénéficiaires	Montant total prévisionnel 2007
Coordination	Participation à la coordination et au suivi des patients en au domicile du patient en lien avec l'équipe mobile	Forfait de prise en charge pour les intervenants	Médecin traitant (non coordinateur de la prise en charge à domicile), IDE, MK et pharmacien effecteur au domicile et participant aux réunions	Au réseau	40€ par professionnel de santé libéral (3 PS indemnisés par réunion)	25 patients en 2007 = 6 000€ 50 patients en 2008 = 12 000€ 75 patients en 2009 = 18 000€	6 000 €
Réunion post-décès	Réunion de régulation « débriefing » des intervenants du patient ; indemnisation pour la participation de 3 Professionnels de santé libéraux	Forfait	Médecin et paramédicaux (3 PS)	Au réseau	40€ par professionnel de santé libéral (3 PSL indemnisés par réunion)	25 en 2007 = 3000€ 50 en 2008 = 6 000€ 40 en 2009 = 4 800€	3 000 €
Coordination de la prise en charge à domicile	Organisation et supervision de la prise en charge du patient par le coordinateur désigné	Forfait de coordination	Médecin traitant ou infirmier du patient désigné comme coordinateur	Au réseau	80€ par patient et par mois soit 160€ par patient	25 patients en 2007 = 4 000€ 50 patients en 2008 = 8 000€ 75 patients en 2009 = 12 000 €	4 000 €

Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins

Intitulé	Description	Nature de la dérogation	Bénéficiaire	Modalités de versement	Montant unitaire accordé	Nombre prévisionnel de bénéficiaires	Montant total prévisionnel 2007
Assistance téléphonique auprès des intervenants de l'Equipe du domicile	Conseils téléphoniques réalisés auprès des intervenants de l'Equipe du domicile	Forfait	Référents territoriaux de proximité	Au réseau	40€ par patient	5 patients en 2006 = 200€ 25 patients en 2007 = 1 000€ 50 patients en 2008 = 2 000€ 75 patients en 2009 = 3 000€	1 000 €
Formation des Référents libéraux	Formation professionnelle des Référents (actualisation des connaissances et des pratiques) pour une durée de 3 heures et une périodicité d'une fois par an	Indemnisation	Médecin libéral	Au réseau	135 € par an et par Référent	6 Référents médecins	Coût annuel 2008 = 810 €
			Infirmier libéral		78 € par an et par Référent	6 Référents infirmiers	Coût annuel 2008 = 468 €
Professionnels de santé	Réunions de formation des Professionnels de santé effecteurs soit lors de leur adhésion ou formation à des situations particulières relevant des soins palliatifs. Réunion de 3h, 1 par semestre Organisée par la coordination médico-administrative et les référents territoriaux	Indemnisation	Médecin libéral	Au réseau	135€ par réunion soit 270 € par an	10	2007 et 2008 = 2700€ 2009 = 1350€
			Infirmier libéral		78€ par réunion 156 € par an	10	2007, 2008 = 1560€ 2009 = 780€
			Kinésithérapeute libéral		96€ par réunion 192€ par an	10	2007, 2008 = 1920€ 2009 = 960€

Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins

ARTICLE 7.2 - REMUNERATIONS SPECIFIQUES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX - SOINS

Intitulé	Description	Nature de la dérogation	Bénéficiaire	Modalités de versement	Montant unitaire accordé	Nombre prévisionnel de bénéficiaires	Montant total prévisionnel 2007
Intervention à domicile du Référent territorial pour l'inclusion du patient	Participation du Référent territorial à la réunion d'inclusion du patient en présence de l'équipe soignante du domicile pour l'aide à l'établissement de la prise en charge	Forfait	Référents territoriaux de proximité	Au Réseau	76 € par réunion d'inclusion	25 patients en 2007 50 patients en 2008	Pour 2007 = 1 900 € Pour 2008 = 3 800 €
Intervention à domicile du Référent territorial pour le suivi du patient	Intervention à domicile du Référent en présence d'au moins un membre de l'équipe soignante du domicile pour l'aide à l'établissement de la prise en charge et du suivi du patient	Forfait	Référents territoriaux de proximité	Au Réseau	76 € par intervention (avec 2 interventions en moyenne par patient)	25 patients en 2007 50 patients en 2008	Pour 2007 = 3 800 € Pour 2008 = 7 600 €
Soins exceptionnels	Soins particuliers de confort du malade dispensés par un intervenant (ergothérapeute, massages de confort, orthophonie) 2 interventions par patient	Indemnisation pour 1 professionnel de santé pour un acte non référencé	Professionnel de santé libéraux	Au réseau	50€ par intervention d'1h soit 100€ par patient	25 en 2007 = 2500€ 50 en 2008 = 5 000 € 75 en 2009 = 7 500 €	2 500 €